

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

QUI PEUT EN BENEFICIER?

Tout abonné particulier, titulaire d'un contrat d'abonnement Eau du Grand Avignon actif, pour une résidence principale, en situation de précarité.

Une participation de 10% du montant de la facture est demandée à l'instruction du dossier.

L'usager mensualisé peut aussi bénéficier du chèque.

CONSOMMATION RAISONNEE

L'abonné doit avoir une consommation raisonnée, c'est-à-dire une consommation moyenne estimée à 40 m³ par an et par personne présente dans le foyer.

LE CHEQUE EST-IL CUMULABLE AVEC D'AUTRES AIDES ?

Oui, les chèques eau sont cumulables avec d'autres aides.

Pour tous renseignements: CCAS 04 90 33 56 40